

Ville de La Côte-Saint-André

École Municipale de Musique

Projet d'établissement

2016-2021



N.B. : Le présent projet d'établissement a été validé par le Conseil Municipal de La Côte-Saint-André lors de sa séance du 10 mai 2016.

1. AVANT-PROPOS

Le présent document a pour mission de fixer les objectifs de l'école municipale de musique de La Côte-Saint-André pour les cinq années à venir, au regard de la situation actuelle de l'enseignement de la musique au sein de l'école et de son souhait de s'ouvrir encore plus sur l'extérieur.

Un rappel de l'existant était préalablement nécessaire, afin de donner une meilleure connaissance du contexte.

Le présent projet d'école devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation au cours des années futures.

Il est complété par un règlement des études (annexé en pages 41).

2. ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT

A ce jour, l'École est à un tournant de son fonctionnement.

Comment concilier la demande existante, les habitudes ancrées et l'ouverture à de nouveaux publics ?

Comment optimiser les moyens alloués à l'établissement pour lui permettre de remplir son rôle auprès d'une plus grande partie de la population ?

Comment aborder le virage pour convaincre la communauté de commune des ressources que l'école lui apporterait et la plus-value qu'elle pourrait en tirer pour son territoire.

3. L'ÉCOLE DE MUSIQUE DANS SON TERRITOIRE

A). Le contexte

La zone de recrutement de l'école de musique se situe essentiellement sur la Commune de La Côte-Saint-André (5 206 habitants) et sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers (~ 21 600 habitants).

En l'état actuel, Bièvre-Isère Communauté (BIC) regroupe 55 000 habitants et x communes.

B). La Côte-Saint-André, ville d'histoire et de culture

La Ville de Côte-Saint-André a été le berceau de deux compositeurs figurant dans tous les dictionnaires de musique : Jean-Baptiste Davaux et, internationalement connu, Hector Berlioz. Elle a vu également les premiers pas musicaux du chanoine Abel Gabert, originaire de Longechenal, qui y fut élève au petit séminaire avant d'effectuer l'essentiel de sa carrière de compositeur et maître de chapelle aux États-Unis.

Cependant, la vocation culturelle de La Côte Saint André ne tient pas essentiellement au fait qu'Hector Berlioz y vit le jour le 11 décembre 1803 et y vécut toute son enfance et son adolescence.

La situation géographique de la ville, au flanc d'une colline exposée "plein sud" surplombant une vaste plaine autrefois giboyeuse, son climat remarquable par un ensoleillement exceptionnel, font que la ville a été et demeure un lieu de vie et de rencontre. Son histoire en atteste depuis l'ère gallo-romaine, ainsi que ses bâtiments classés, en tout ou partie, monument historique : église du XI^{ème} siècle, halles du XIII^{ème}, Château Louis XI des XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles, vieilles demeures et maisons bourgeoises.

Ville de rencontre, La Côte-Saint-André était également une ville d'échange et de commerce, comme en témoignent les halles. Cette vocation perdue de nos jours, bien que marchés et foires aient perdu leur lustre d'antan.

Dans le domaine artistique, outre Hector Berlioz déjà cité, il convient de souligner la présence à La Côte-Saint-André du peintre hollandais Bartold Jongkind qui y vécut durant de nombreuses années, attiré les couleurs exceptionnelles et la beauté simple de la nature environnante.

La renommée actuelle de La Côte-Saint-André tient en partie au succès du Festival annuel qui y est consacré depuis 22 ans, avec l'aide massive du Conseil Général de l'Isère, à Hector Berlioz.

Sur le plan plus local, on peut noter la présence à La Côte-Saint-André d'une société musicale vieille de 152 ans : La Société Philharmonique.

C). Implantation géographique

Les locaux de l'école municipale de musique se trouvent dans le Château Louis XI qui abrite également le Palais du Chocolat et la salle Aile Nord, salle de réunion/banquets qui convient bien également, en l'absence d'une salle équipée, pour les concerts de musiques actuelles.

Sur le site du Château Louis XI se trouve également la salle des fêtes, salle polyvalente en béton pouvant accueillir environ 500 personnes.

La Société Philharmonique et la Chorale Chante-Bièvre sont accueillies, pour leurs répétitions hebdomadaires, dans la salle Walter de l'École de Musique. Enfin, les principaux concerts du Festival Berlioz se déroulent dans la cours du Château, confirmant la destination culturelle de ce lieu historique.

D.) Bref historique de l'école de musique

L'école de musique de La Côte-Saint-André est née, comme la plupart des écoles de musique françaises, dans le sillage de l'orchestre d'harmonie de la Ville : La Société Philharmonique. Fondée en 1864, cette dernière est à ce jour la plus ancienne association côtoise.

C'est à partir de 1986, sous la houlette de Jacques Berrut, que l'École Municipale de Musique gagne peu à peu son indépendance.

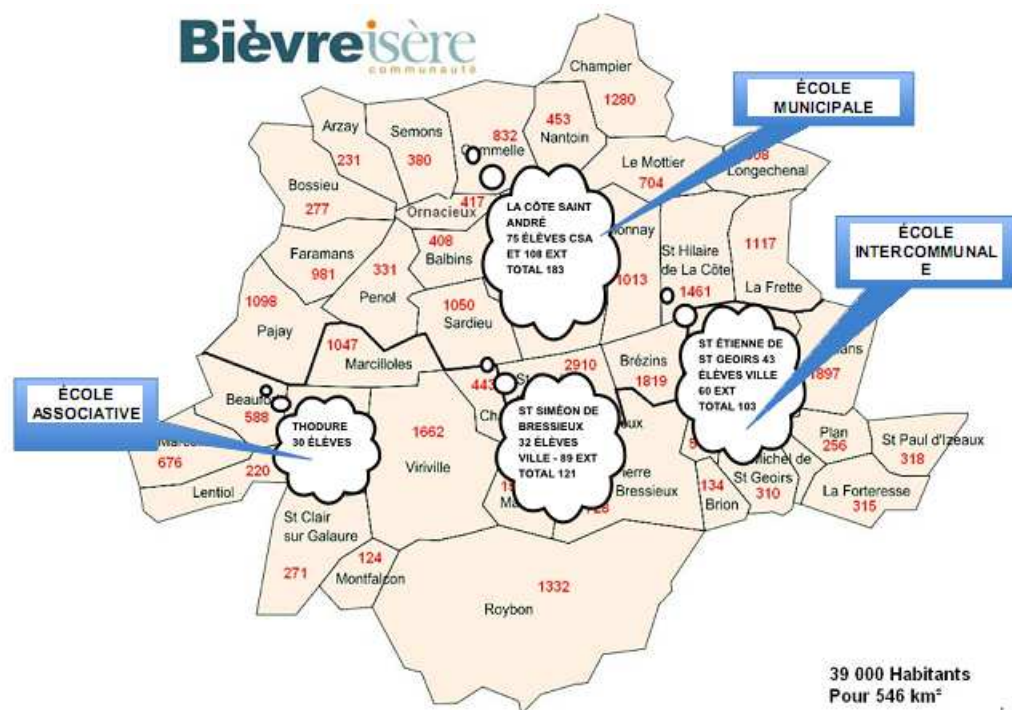
Depuis lors, elle connaît un développement continu, tant en termes de fréquentation (jusqu'à 275 élèves, musiques actuelles non comprises) qu'en termes de diversification de l'offre : ainsi sont successivement ouvertes avec succès les classes de piano, cordes (violon, alto, guitare classique, violoncelle), ateliers jazz, musiques actuelles amplifiées, synthétiseur, éveil musical, chant choral, technique vocale, musique de chambre, MAO, classe de cuivres...

Cependant, ce bel essor - qui démontre que l'apprentissage et la pratique musicale ont toujours répondu à l'attente d'une part non négligeable de la population locale - s'est trouvé remis en question par l'absence de réponse politique adéquate au niveau intercommunal : la ville de La Côte-Saint-André s'est toujours trouvée seule pour financer cet établissement spécialisé d'enseignement de la musique, le seul établissement public du territoire jusqu'à la mise en place récente d'une École intercommunale de musique.

L'École municipale de musique se trouve donc confrontée, en grande partie en raison des hausses successives du tarif extérieurs - même si, à l'évidence, d'autres facteurs interviennent -, à une perte de rayonnement qui met en péril son avenir : elle se trouve d'ores et déjà confrontée à des difficultés pour maintenir certaines disciplines d'où un risque d'appauvrissement de l'offre et, à terme, de la diversité de la vie culturelle ; **la présence d'autres structures, territoriales ou associatives, sur le territoire de Bièvre-Isère Communauté pose la question d'une harmonisation, d'une cohérence au niveau du territoire, d'une nécessité d'une mutualisation des moyens humains et matériels, a minima de la création d'une véritable synergie.**

4. ENJEUX DU PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

A.) SITUATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE SUR SON TERRITOIRE jusqu'en décembre 2015 ET CHIFFRES



N.B. : les chiffres présentés sont ceux de l'année scolaire 2014/2015.

A compter du 1 janvier 2016, la Communauté de Communes de Saint-Jean-de-Bornay intègre Bièvre-Isère Communauté qui regroupe donc désormais 55 communes et 55 000 habitants.

B.) TABLEAU ET RÉFLEXION : charge de centralité

budget2014

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DES ÉCOLES DE MUSIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BIÈVRE ISÈRE				
	École municipale de la Côte St André	École intercommunale St Étienne de St Geoirs	École associative de St Siméon de Bressieux	École de Thodure
Budget 2013-2014	253 920€	93 757€	56 322€	17 685€
Subventions CG	10 000	6 000	2 900	0€
Subvention collectivité	148 413	44 757	1 000€	3 500€
Autres recettes			2 461	
Nbre élèves	183	103	121	30
Dont ville	75 élèves	43 élèves	32	30
Ville N/hab	5 206	39 000	2 910	723
Dont villes (interco)	108		118	
Nbre habitants de la communauté de communes	39 000	39 000	39 000	39 000
Participation des familles	95 507€	43 000€	43 947	
Coût/élève brut	1387	910	433	
Coût/élève net	811	434		
cout/habitant CC	48,77	2,4	19,35	

N.B. : Les chiffres présentés sont ceux de l'année scolaire 2014/2015.

Ils sont à lire avec discernement, le coût par habitant étant calculé en fonction de la collectivité territoriale assurant le financement de la structure, soit 183 élèves pour 5206 habitants pour La Côte-Saint-André contre 103 élèves pour 39 000 habitants pour Bièvre Isère Communauté.

De plus, il conviendrait de comparer également les offres de formation offertes par chacune des structures.

Enfin, il convient de signaler que la participation par habitant de La Côte-Saint-André est en fait de 48,77 + 2,4 € = 51,17 €.

C.) PLACE ET RÔLE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ DANS L'INTERCOMMUNALITÉ

Il est à noter qu'en dépit du contexte géographique assez peu favorable, (La Côte-Saint-André se situe loin des grandes agglomérations (Lyon, Grenoble) et n'est pas desservie par le train), la fidélité des enseignants à leur école est remarquable. Ils en apprécient l'esprit, la cohérence, la politique de projets annuels et, d'une façon générale, l'investissement des élèves.

Attirant dès l'origine des élèves en provenance des communes voisines (105 non côtois pour 183 élèves en 2014/2015), l'école remplit de fait une fonction d'école intercommunale depuis sa création.

Aujourd'hui la charge financière que représente cette structure à finalité intercommunale devient trop lourde pour la Ville de La Côte Saint-André.

Le transfert de ce service public à la Communauté de Communes de Bièvre-Isère, indispensable pour assurer le financement de l'établissement et lui permettre de poursuivre sa mission d'enseignement artistique dont la qualité est reconnue, doit être abordé.

En effet, le regroupement intercommunal pourrait remplir de nombreux objectifs :

- multiplier l'offre et la qualité du service aux adhérents,
- mettre en place une plus grande variété d'ateliers et de pratiques d'ensembles,
- mettre en place un véritable maillage du territoire,
- développer les pratiques amateurs instrumentales et vocales, et être véritablement reconnu comme centre de ressources musicales,
- mettre en cohérence les projets pédagogiques à l'échelle du territoire,
- stabiliser et pérenniser la structure, en mutualisant notamment la direction et l'administration.

Dès la rentrée 2015/2016, le fonctionnement pédagogique commence à être réfléchi à l'échelle intercommunale, en privilégiant la proximité, des cours pouvant se dérouler dans les différentes communes.

De plus, les activités ou disciplines plus rares seraient, à l'échelle intercommunale, plus facilement maintenues et développées ; c'est le travail que nous abordons cette année.

D.) LES ACTEURS DE LA VIE MUSICALE

La vie musicale côtoise repose essentiellement sur quelques structures et associations :

- l'école municipale de musique ;
- la *Société Philharmonique* ;
- Musiciens en Bièvre-Liers* ;
- les ateliers musique de la M.J.C. ;
- la chorale *Chante-Bièvre* ;
- l'ensemble *Carpe Diem* ;
- le Festival Berlioz ;
- le musée Hector Berlioz ;
- les activités musicales dans le cadre de l'Éducation Nationale (groupes musicaux, chorales, ... au sein des collèges et lycées)
- les groupes autonomes de jeunes ;
- l'association Jaspir (La fabrique) de Saint-Jean-de-Bournay.

L'École Municipale de Musique est liée par convention avec la Société Philharmonique, orchestre d'harmonie qui est le lieu de la pratique collective pour les élèves volontaires de 2^{ème} cycle et au-delà.

L'association de parents d'élèves et usagers de l'École municipale de Musique, *Musiciens en Bièvre-Liers*, contribue régulièrement à l'activité de découverte et de production de l'établissement (sorties au concert, aide à la mise en œuvre des projets musicaux, organisation de concerts donnés par des professeurs, contribution aux soirées musiques actuelles...).

Une convention liait pendant de nombreuses années l'École de Musique et les ateliers musicaux de la MJC ; celle-ci a malheureusement été rompue il y a quelques années.

Sans qu'il y ait eu de convention, les rapports entre l'École Municipale de Musique et le Festival Berlioz ont été étroits pendant une quinzaine d'années :

- participation musicale d'élèves aux sonneries pré-concert ;
- participation d'un ensemble de professeurs avant les concerts (financement assuré par le Festival) ;
- participation des professeurs (création G. Garcin) ;
- participation d'élèves en tant que bénévoles au sein de la régie scène ;

Depuis le changement de direction à la tête du Festival, la participation de l'École a été très rapidement réduite à néant.

Collaboration avec le musée Berlioz à l'occasion du bicentenaire du compositeur (spectacle « Cher Hector ! ») et, chaque année, concerts au musée.

Les collaborations avec La fabrique (échanges de groupes) se situent dans le cadre des concerts de la station Mus'ac (musiques actuelles de l'École municipale de musique).

E.) Contexte socio-économique

Avec 5206 habitants, La Côte-Saint-André est la commune la plus peuplée du territoire et est considérée comme « Pôle centre ».

La commune compte :

- 1 école primaire publique (258 élèves : 113 maternelles /145 élémentaires)
- 1 école primaire privée sous contrat (314 élèves : 87 maternelles/227 élémentaires)

- 1 collège public (788)
- 1 collège privé sous contrat (633)

- 1 lycée public polyvalent
- 1 lycée agricole
- 1 lycée privé sous contrat

- 1 foyer départemental Les Tisserands

- 1 maison des Apprentis d'Auteuil

On comptabilise 3669 élèves scolarisés sur la ville.

Sur La Côte-Saint-André, les foyers fiscaux imposables représentent en 2012 57,12% de l'ensemble des foyers fiscaux.

La médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation s'élève la même année à 17 834€.

AXE DE RÉFLEXION :

Ces données sont importantes pour l'élaboration de l'offre proposée, qui doit pouvoir être adaptée aux revenus des usagers. Le service public doit prendre en compte les difficultés rencontrées par de nombreuses familles.

F.) MISSIONS

L'enseignement à l'école municipale de musique de La Côte-Saint-André suit le Schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture (2008), ainsi que le schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle de l'Isère (2014-2018).

- **Favoriser l'accès du plus grand nombre** à une pratique artistique par l'ouverture et le rééquilibrage de l'offre en musique, danse, art dramatique, arts de la rue, arts plastiques et arts visuels.
- **Démocratiser l'accès** aux établissements d'enseignement artistique en s'adaptant aux publics, aux nouvelles pratiques et aux enjeux contemporains.
- **Permettre le développement d'actions pertinentes** en faveur de la pratique des amateurs et de la diffusion artistique en lien étroit avec le secteur des musiques actuelles, des scènes nationales et conventionnées.
- **Contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'éducation**, d'enseignement et de pratique artistique qui fédère les structures, qu'elles soient issues de l'enseignement spécialisé, de l'éducation populaire, de la pratique amateur, de la création ou de la diffusion artistique par l'incitation aux regroupements et aux mutualisations.
- **Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux** et adapter l'aide apportée par le Département.
- **Participer** à la mise en synergie des politiques éducatives et des politiques culturelles en privilégiant les dispositifs en direction des préadolescents et adolescents, en aidant les lieux de formation à prendre en compte les nouveaux moyens d'expression artistique et notamment ceux issus du numérique, principalement le son et l'image.
- Dans ce cadre, les pratiques artistiques émergentes des jeunes auront toute leur importance.

Ainsi, les missions de l'établissement sont multiples :

- Enseignement musical de l'éveil à la fin du second cycle
- Accompagnement des pratiques en amateur
- Participation à l'élaboration d'une offre culturelle sur le territoire
- Sensibilisation aux pratiques artistiques, en lien notamment avec le milieu scolaire, périscolaire et les autres acteurs du territoire
- Actions de diffusion, participation à la vie locale

Le présent document a pour but de cerner les besoins du territoire, le potentiel de l'établissement, et de définir les actions nécessaires pour lui permettre de remplir au mieux ses missions.

G.) LES VALEURS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

A travers ce projet d'établissement, l'équipe pédagogique souhaite transmettre certaines des valeurs qui fondent sa raison d'être.

La pratique musicale est en effet un lieu :

- **de réalisation personnelle** par la poursuite d'un objectif à plus ou moins long terme au service duquel doivent tendre beaucoup des forces vives de l'individu : sens des réalités, persévérance, goût de l'effort, régularité, mise au point d'une méthode et son application, choix de priorités...
- **de réalisation collective**, impliquant la responsabilisation personnelle, dans la mise en œuvre de projets en commun en vue de participer et enrichir la vie de la cité ;
- **de croisement de populations** de provenances géographiques, culturelles, sociologiques très diverses ;
- **d'ouverture sur des cultures** et des époques plus ou moins lointaines, par la découverte, l'écoute et la pratique de styles divers ;
- **d'inscription personnelle dans l'histoire**, en tant qu'individu et au sein de la société ;
- **d'apprentissage de l'écoute**, de l'interdépendance, de la liberté dans un cadre fixé, de la spécificité et de la complémentarité des rôles ;
- **d'exercice des facultés** de concentration et de mémoire ;
- **d'apprentissage de la vie** par la recherche de concordance entre but poursuivi et moyens mis en œuvre ;
- **de maîtrise du paraître en public** et du stress ;
- **de transmission** d'un savoir, d'un savoir-faire, d'une culture, d'un patrimoine, dans un esprit d'ouverture sur d'autres pratiques, d'autres cultures.

Ainsi, demain comme hier, la formation artistique, et notamment musicale, se doit de prendre une part importante dans l'éducation des enfants, participant à la formation de leur personnalité et les préparant à tenir leur place dans la société.

Elle rappelle aussi, dans un monde matérialiste, cette autre dimension de l'être humain dont la pratique artistique est la plus évidente manifestation.

H.) ANALYSE DE L'EXISTANT (à partir du Compte Administratif 2014)

1. RESSOURCES

La répartition des recettes de l'école est proche de la moyenne des établissements publics non classés du département concernant l'équilibre entre participation des usagers et financements publics :

- Part des usagers :
37,61% en 2014 à La Côte Saint-André
moyenne effectuée à partir de 6 écoles du département = 30%
- Financements publics :
58,44% en 2014 pour la ville de La Côte-Saint-André
moyenne effectuée à partir de 6 écoles du département = 63,04%

Subvention du Conseil Départemental : 3,93%

La masse globale des droits d'inscriptions varie plus ou moins selon les inscriptions mais les tarifs augmentent régulièrement selon le coût de la vie.

Répartition des inscriptions par type de tarif (année scolaire 2014/2015) :

- Cours complet : 68,65%
- Pratiques collectives : 31,35%

Si le cursus complet reste le type d'inscription le plus demandé (facteur culturel : la demande d'inscription à l'école de musique est bien souvent liée avant tout à un cours d'instrument), les parcours libres en ateliers de pratiques collectives, moins contraignants et moins coûteux pourraient se développer mais régressent du fait d'une proposition de la MJC jusqu'à présent à un tarif inférieur.

Ils sont aussi conseillés aux élèves adolescents à la recherche d'une pratique moins exigeante en investissement (un seul cours dans la semaine), plus facilement compatible avec leur parcours scolaire.

AXES DE RÉFLEXION :

- Mettre en place le quotient familial : une tarification selon le quotient familial des usagers pourrait être mise en place. En général bien perçue par les familles, elle permettrait à une tranche de la population aujourd'hui exclue de pouvoir fréquenter l'établissement, sans pour autant faire fuir les QF les plus élevés.
- Poursuivre l'acceptation des chèques-vacances ANCV et des chèques jeunes du Conseil Général.

2. ÉTAT DES LIEUX DU PUBLIC

Parti de 275 élèves (hors musiques actuelles alors inscrits directement par le biais de la MJC) en 2002/2003, l'effectif total de l'école de musique est descendu à 165 élèves en 2015/2016. Cette diminution, constatée sur le reste du territoire également, est liée aux tarifs croissants (affectant surtout les élèves non domiciliés à La Côte-Saint-André), mais aussi à différents facteurs :

- changements des rythmes scolaires : avec une demi-journée de moins dans la semaine les parents sont obligés de faire des choix pour les activités ;
- consécutivement, proposition d'activités dans le cadre de Nap ;
- cumul d'activités de certains enfants ne laissant plus de place pour une pratique musicale qui nécessite un investissement important en temps ;
- situations familiales parfois difficiles occasionnant des abandons ou non inscriptions ;
- paupérisation des classes moyennes alors que la pratique musicale nécessite un investissement de base (location ou achat d'un instrument) ;
- tendance « sociétale » au zapping ;
- contraintes (temps, travail) de toute pratique musicale souvent peu comprises.

Indépendamment du nombre d'élèves inscrits annuellement à l'École Municipale de Musique, on constate cependant un équilibre relativement constant dans la répartition de l'origine géographique des élèves : ~ 40 % de côtois / ~ 60 % de non côtois.

Les chiffres qui suivent sont donnés sur la base de l'année 2014/2015 qui voyait l'inscription de 183 élèves.

L'étude de la répartition par tranche d'âge du public fréquentant l'école de musique permet de mettre en évidence la très large prédominance des 6/17 ans (76 % des inscrits) ; cependant, ce chiffre ne correspond qu'à 4,03 % des élèves entre 6 à 17 ans scolarisés sur La Côte-Saint-André (140 élèves/3 469 jeunes scolarisés à La Côte-Saint-André).

En taux de couverture net, nous avons 75 élèves côtois sur 1 309 jeunes côtois, soit 5,73 % de cette population.

Toutefois, le nombre de personnes inscrites dans l'établissement reste relativement faible par rapport à la population totale des élèves scolarisés sur la commune (153/3669), soit 4,17 % de la population scolarisée. Ceci ne saurait être très surprenant, une partie non négligeable des élèves scolarisés empruntant le service de ramassage scolaire mis en place par le département, et étant donc tributaire de ses horaires alors que l'École municipale de musique fonctionne quasi exclusivement hors temps scolaire.

Ce pourcentage est toutefois à pondérer selon les tranches d'âges. Les élèves de l'école de musique représentent :

- 6,5 % des 2 à 5 ans (13/200)
- 16,66 % des 6 à 10 ans (62/372)
- 2,81 % des 11 à 14 ans
- 2,26 % des 15 à 17 ans

Cette répartition n'est pas anormale : c'est à l'âge du collège puis du lycée que les élèves extérieurs fréquentent les établissements scolaires de la ville.

Les adultes sont en nombre globalement stable (30), leur part dans l'effectif représentant environ 16 % des élèves.

Il est aussi à noter que tous ces chiffres ne prennent pas en compte le public non inscrit à l'école de musique et cependant concerné par des actions musicales diverses :

- ateliers musique en périscolaire (3 groupes de 14 enfants durant toute l'année, avec réinscriptions et nouveaux groupes à chaque période scolaire, soit une centaine d'enfants touchés),
- interventions de présentations dans les écoles,
- stages ponctuels,
- public assistant aux manifestations proposées par l'établissement.

Le nombre de spectateurs touchés en une année scolaire est difficile à évaluer sur certains événements mêlant usagers (élèves et parents) et public extérieur (trop peu sensibilisé). Toutefois, nous pouvons nous baser sur les estimations suivantes pour une année scolaire :

Auditions à l'école de musique (Salle Walter, 10/an) : 350 personnes
(temps nécessité : $10 \times 1h \times 4 \text{ professeurs} = 40h/an$)

Auditions Musiques Actuelles (salle Aile Nord, 4/an) : 400 personnes
(temps de présence nécessité : $4 \times 12h \times 1 \text{ professeur} = 48h/an$)

Concert de Noël (salle des fêtes) : 450 personnes
(temps de présence nécessité : $1 \times 2h \times 10 \text{ professeurs} = 20h/an$)

Concert fin d'année : 300 personnes
(temps de présence nécessité : $1 \times 2h \times 10 \text{ professeurs} = 20h/an$)

Prestations centre sociale, crèche, musée...) : 100 personnes
(temps de présence nécessité : $4 \times 1h \times 4 \text{ professeurs} = 16h/an$)

Présentations en écoles primaires : entre 150 et 200 enfants
(temps de présence nécessité : $2 \times 3h \times 8 \text{ professeurs} = 48h/an$)

Fête de la musique (concerts publics) : 150 personnes
(temps de présence nécessité : $1 \times 4h \times 2 \text{ professeurs} = 8h/an$)

L'ensemble des personnes touchées par ces manifestations s'établit à près de 2000 ; les professeurs y consacrent globalement environ 200 heures de présence active ; on peut évaluer ce temps de présence à environ 6 404 € ($200 \times 32,02 \text{ €}$), somme à rapprocher de la masse salariale globale de 250 000 €.

5. OFFRE PÉDAGOGIQUE PROPOSÉE...

L'offre proposée à l'école de musique comprend différents parcours résumés ci-dessous sous la forme :

Je souhaite...

L'École de Musique me propose actuellement...

Découvrir la musique, m'initier dès le plus jeune âge

Éveil musical (à partir de moyenne section)

Initiation (à partir du CP)

Pratiquer la musique dans un ensemble, sans connaissances préalables

Rien !

Apprendre la musique, jouer régulièrement, me perfectionner, jouer en groupe

Cursus complet
(instrument + formation musicale + pratiques collectives)

Ateliers musiques actuelles

Jouer avec mon groupe, faire avancer mon projet

Mise à disposition de locaux

Me produire en public, partager le plaisir de la musique

Quelle que soit la formule choisie, ce sera toujours le cas !

Les prestations publiques font partie intégrante du parcours des élèves, et chacun doit pouvoir se produire au moins une fois dans l'année scolaire. Ceci est à la fois primordial sur le plan pédagogique et important pour la collectivité, car les élèves deviennent ainsi acteurs de la vie culturelle locale : en participant à des événements divers, l'école de musique ne limite pas son action à ses seuls usagers (les élèves) mais rayonne sur une part beaucoup plus importante de la population.

L'École de Musique pourrait aussi me proposer

(sous réserve de validation du présent projet) :

Parcours de découverte instrumentale par la pratique.
Musique et petite enfance.

Chœur d'enfants
Percussions corporelles ou percussions digitales ou ...
Guitare d'accompagnement
Accueil de personnes en situation de handicap

Cursus en atelier
Cursus musiques actuelles
Musiques traditionnelles
Musique ancienne

Accompagnement de groupe ou de projet musical

A développer avec des heures prévues à cet effet

A). LOCAUX

Les locaux de cours sont répartis sur 2 sites :

* Le site principal est celui du Château Louis XI, dont l'École Municipale de Musique occupe l'aile Est, avec :

- rez-de-chaussée :
 - 2 salles pour la Formation Musicale,
 - une salle d'ensembles pour l'éveil
 - une grande salle de percussions qui sert pour les auditions
 - le secrétariat
 - une pièce de rangement accessible depuis le secrétariat
- 1^{er} étage :
 - 5 salles de cours
 - 1 salle pouvant servir de bureau de direction
 - 1 salle de rangement
 - 1 salle des professeurs
- 2^{ème} étage :
 - 3 salles de cours
 - un local attenant servant de studio d'enregistrement

* L'autre site est celui de la MJC où l'école utilise la salle Euphonia pour les musiques actuelles ; cette salle se trouve dans un état de délabrement avancé.

AXES DE TRAVAIL

L'état des salles de formation musicale et du rez-de-chaussée est assez pitoyable. Des travaux de réfection devraient pouvoir être menés en interne afin d'accueillir enfants et usagers dans des locaux dignes.

Les difficultés d'insonorisation sont particulièrement frappantes dans certaines salles de l'école au Château Louis XI, mais l'urgence serait vraiment de trouver une solution pour les Musiques Actuelles qui travaillent dans des conditions particulièrement dégradées à la MJC.

Un projet de réhabilitation d'un espace du Château Louis XI (salle Berlioz, 2^{ème} étage ?, ...) pourrait permettre d'accueillir les pratiques de musiques actuelles dans de bonnes conditions au sein de l'école.

La Salle Henry Gérard constituait, il y a quelques années encore, un lieu culturel très adapté pour recevoir des formations de musique de chambre et les petites auditions de l'École municipale de musique. Peut-être pourrait-elle retrouver une destination culturelle dans laquelle la musique ne serait pas oubliée ?

B). PARC INSTRUMENTAL ET MATÉRIEL

Le parc instrumental et matériel de l'établissement est en grande partie constitué ; il demande cependant à être entretenu ou renouvelé.

Les locaux de l'École municipale de musique renferment 10 pianos :

- un vieux piano 1/2 queue Pleyel de qualité moyenne
- un piano 1/4 queue de facture médiocre mis à disposition par le Conseil Général
- un vieux "crapaud" restauré à grands frais mais inutilisable
- trois pianos droits d'étude récents d'assez bonne facture
- deux pianos droits plus anciens
- un piano droit utilisable appartenant à la chorale Chante-Bièvre
- un piano droit cadre bois servant pour la décoration

Le matériel de diffusion d'enregistrements dont dispose l'École de musique date d'une vingtaine d'années ; certaines chaînes Hi-fi, de bonne qualité à l'époque où elles furent achetées, méritent d'être renouvelées partiellement.

Il est à noter qu'aucune des salles ne dispose de liaison filaire à internet.

L'École ne dispose plus, depuis une dizaine d'années, d'instruments destinés à la location auprès d'élèves débutants. Il reste quelques instruments de ce parc initial qui devraient pouvoir être utilisés lors des parcours découvertes ; cependant, il sera nécessaire, pour ces parcours, d'investir dans quelques instruments de taille adaptée aux enfants.

Les classes d'éveil et d'initiation possèdent de petits instruments de percussions (tambourins, claves, lames sonores...).

La classe de percussions possède un instrumentarium assez riche (batteries, timbales, marimba, vibraphone, xylophone, congas, bongos...).

Pour la pratique des Musiques Assistées par Ordinateur, l'École ne dispose que d'un ordinateur Macintosh de bonne qualité.

Le matériel nécessaire aux Musiques actuelles amplifiées dont dispose l'école de musique se trouve en salle Euphonia (MJC) où il est mutualisé avec celui de la MJC ; cela permet de disposer d'un matériel plus complet et de faciliter l'organisation de petits événements sur le territoire.

On trouve également à l'École les instruments suivants :

- 2 guitares électro acoustiques
- 1 flûte alto
- 1 clarinette basse
- 1 saxophone soprano
- 1 saxophone ténor

Une partothèque propose aussi un choix de partitions de base, souvent anciennes.

AXES DE TRAVAIL

Achat d'un piano à queue de bonne facture.

Achat (ou rénovation) de chaînes hi-fi.

Installation de prises de raccordement à internet dans certaines salles (FM, salle Walter, salles de musiques actuelles et de MAO).

Achat d'instruments de petite taille :

- flûte à tête goutte
- altos
- violoncelles
- guitares
- saxophones soprano courbes

Investissement en ordinateurs équipés pour la MAO.

Achat d'une flûte basse

A.) L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Au 1^{er} septembre 2015, elle se compose de :

- 1 enseignant titulaire à temps plein en charge de la direction
(16 heures hebdomadaires CA)
- 10 enseignants titulaires à temps non complet
(de 1h30 à 13 heures hebdomadaires
– sur une quotité équivalent temps-plein de 20h) ;
- 1 enseignant en CDI (15h00 hebdomadaires)
- 2 enseignants non titulaires
(de 2h00 à 4h35 hebdomadaires
– sur une quotité équivalent temps plein de 20h) ;

Ainsi, au 01/09/2015, l'école de musique emploie 15 agents (enseignants) représentant 6.25 équivalents temps complets.

Principales missions de l'équipe pédagogique :

- Enseignement et développement de pratiques artistiques
- Encadrement de pratiques en amateur
- Concertation et réflexion pédagogiques
- Animation du territoire : éducation artistique et culturelle (concerts, projets, actions de sensibilisation)

B.) TABLEAU DES EFFECTIFS

ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Spécialité	Grade	Poste hebdo	Heures complémentaires hebdo	Total Hebdo
FM Orgue Accompagnement	Professeur classe normale	16	0	16
FM Eveil Orchestre	AEA ppale 1ère	8	0	8
Piano Culture Musicale	AEA ppale 1ère	7,25	0	7,25
Piano Violoncelle	AEA ppale 1ère	10	2,75	12,75
Flûte traversière	AEA ppale 1ère	13	0	13
Hautbois	AEA ppale 1ère	1,5	0	1,5
Clarinette	AEA ppale 1ère	2	0	2
Saxophone	AEA	2,25	0	2,25
Trompette Cuivres	AEA	2	2,58	4,58
Percussions Coordination	AEA ppale 1ère	10,5	6,5	17
Alto Violon	AEA ppale 1ère	6	0	6
Violon	AEA ppale 1ère	5	1	6
Guitare	AEA ppale 1ère	6	0	6
Guitare	AEA	2	2,58	4,58
Musiques actuelles MAO	AEA ppale 1ère	15	0	15

ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016 AU 01/01/2016

Spécialité	Grade	Poste hebdo	Heures complémentaires hebdo	Total Hebdo
FM Orgue Direction	Professeur classe normale	16	0	16
FM Eveil Chœur d'enfants	AEA ppale 1ère	8	0	8
Piano Culture Musicale Accompagnement	AEA ppale 1ère	7,25	0	7,25
Piano Violoncelle	AEA ppale 1ère	10	2,75	12,75
Flûte traversière Orchestre	AEA ppale 1ère	13		13
Hautbois	AEA ppale 1ère	1,5		1,5
Clarinette	AEA ppale 1ère	2		2
Saxophone	AEA	2,75		2,75
Trompette Cuivres		0		0
Percussions	AEA ppale 1ère	10,5	0,33	10,83
Alto Violon	AEA ppale 1ère	6	0	6
Violon	AEA ppale 1ère	5	1	6
Guitare	AEA ppale 1ère	6	0	6
Guitare	AEA	2,75		2,75
Musiques actuelles MAO	AEA ppale 1ère	15	0	15

C) LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- 1 secrétaire titulaire à 12h/30h d'un temps complet
- 1 agent d'entretien

Principales missions des agents administratifs :

- Gestion courante (secrétariat, accueil, inscriptions, organisation pratique...)
- Administration (gestion des actes administratifs, tenue des registres...)
- Finances (facturations, régie, mandatements)

Dans les établissements d'enseignement spécialisé de la musique, la direction et l'administration sont en relation constante avec les services extérieurs (commune, trésorerie) participant au fonctionnement de l'établissement.

AXE DE TRAVAIL

Jusqu'à septembre 2015, l'école de musique ne disposait pas de poste de direction ; cet état de fait pouvait se révéler préjudiciable à l'organisation de la vie pédagogique et culturelle de l'établissement, ainsi qu'à sa possibilité de se projeter en avant. La nomination d'un directeur à cette date permet d'espérer que l'École dispose désormais des moyens de mettre en œuvre son Projet d'établissement.

Il conviendrait que le secrétariat et la direction puissent disposer d'un logiciel de gestion fiable sous forme de base de données.

On peut aussi noter que le règlement direct des droits d'inscriptions auprès du Trésor Public simplifierait beaucoup le travail du secrétariat.

A noter également l'absence préjudiciable d'un intervenant en milieu scolaire (DUMI); cette fonction pourrait faire l'objet d'un recrutement au niveau intercommunal.

Les recrutements à venir devraient porter le souci de la diversification attendue des pratiques pédagogiques et de l'offre en pratiques collectives.

8. DIAGNOSTIC

L'offre pédagogique de l'école de musique doit évoluer pour faire face à un certain nombre de contraintes :

- **La demande croissante en termes de pratique musicale**, notamment en cursus complet (listes d'attente, particulièrement en guitare et piano) ;
- **La préservation de l'équilibre** entre la participation des usagers et les financements publics ;
- **L'accessibilité au plus grand nombre**, non seulement en terme de tarifs mais aussi concernant l'offre de services et les publics visés ;
- **Le besoin de fédération de l'équipe pédagogique** autour d'un projet commun.

Cette évolution ne peut se faire sans mener une réflexion de fond sur les besoins et attentes du territoire.

La feuille de route doit être le reflet des orientations politiques dans le domaine culturel.

9. UN ÉTABLISSEMENT INSCRIT DANS UN PROJET INTERCOMMUNAL

Par son projet d'établissement, la Ville de La Côte-Saint-André et son École Municipale de Musique se placent délibérément dans un contexte où l'intercommunalité devient un acteur fort du développement culturel, par la mutualisation des moyens et la mise en œuvre d'une politique réaliste mais ambitieuse d'accès de tous à la découverte, à l'apprentissage et à la pratique musicale, rejaillissant en actions de diffusion musicale sur l'ensemble du territoire.

Dans les actions listées ci-dessous, déjà existantes, à créer ou re-crée (dans le cas où elle furent déjà mises en œuvre par le passé sur La Côte Saint-André), celles qui nécessiteraient, par leur rayonnement, un pilotage à l'échelon intercommunal sont **imprimées en rouge**.

Elles concernent aussi bien les actions de découverte/sensibilisation, que celles liées à l'enseignement et à la diffusion.

Action 1 : interventions en milieu scolaire

Ces actions fortes ne sont pas envisageables à moyens constants.
Une prise en charge à l'échelle intercommunale semble tout à fait indiquée.

Descriptif de ces actions :

- Action 1 : interventions en milieu scolaire.

Les interventions en milieu scolaire font appel à des musiciens spécifiquement formés, titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (Dumi). Elles constituent par excellence le moyen de sensibiliser les enfants à la musique et permettent de toucher tous les enfants sans considération de milieu social ou culturel ; elles constituent un formidable moyen de les rejoindre sur tout le territoire de la communauté de commune et devraient, de ce fait, bénéficier d'une mise en œuvre à ce niveau de compétence territoriale.

On peut estimer à 12 heures hebdomadaires les besoins sur La Côte-Saint-André, horaire établi sur les bases suivantes :

- interventions dans les écoles publiques et privées, pour moitié du temps respectivement (un trimestre et demi dans chaque école) ;
- 30 minutes hebdomadaires pour petite et moyenne sections ;
- 45 minutes hebdomadaires pour grande section et CP ;
- 60 minutes hebdomadaires du CE1 au CM2.

Actions 2 à 4 : éveil en crèche formation des assistantes maternelles atelier musical enfants/parents

Ces séances ont respectivement pour but :

- la sensibilisation des très jeunes enfants (crèches) ;
- l'aide à la pratique musicale par les assistantes maternelles ;
- la réalisation d'ateliers musicaux enfants/parents.

Elles visent à rendre présente la musique et sa pratique dans l'environnement du jeune enfant ; ce faisant, elles contribuent à accroître le rayonnement de l'École Municipale de Musique de La Côte-Saint-André auprès des familles, futurs usagers de l'établissement.

Elles peuvent représenter 10% du temps hebdomadaire d'un musicien dumiste.

Action 5 : temps d'activités périscolaires

Descriptif de cette action :

Dans le cadre d'un redéploiement d'heures, il est envisageable de consacrer 3 x 1h00 / semaine afin de faire profiter les enfants d'âge primaire d'un enseignement musical adapté. Ce travail doit être déployé sur une année scolaire complète et toucher un groupe d'enfants obligatoirement inscrits à l'année. Avec une activité différente sur trois jours de la semaine (formation musicale + chorale + instrument en groupe), cette action, utilisant les opportunités offertes par les NAPE, vise à offrir un véritable enseignement et une pratique de la musique débouchant sur une production en fin d'année. Ce temps comporte également la dimension de découverte des instruments.

Outre un professeur de chant choral et un professeur de formation musicale, cette action nécessite la présence à l'année de 1 à 3 professeurs d'instruments (à définir à chaque rentrée).

Il est cependant à noter que, a priori, aucun droit d'inscription perçu par la collectivité ne viendrait contrebalancer le coût de cette opération qui pourrait nécessiter le recrutement d'un professeur de chant choral.

Investissements nécessaires :

- piano électrique si les cours sont dispensés dans l'école élémentaire (environ 1200 €)
- instruments pour les élèves (à déterminer)
- petites percussions, surtout si les cours sont dispensés dans l'école élémentaire.

Action 6 : chœur d'enfants et chant choral

Descriptif de cette action :

Permettre à des enfants de s'inscrire à une pratique musicale de groupe ne nécessitant pas l'acquisition de connaissances théoriques.

Recrutement d'un professeur 2h00 / semaine.

Action 7 : parcours découverte : initiation sur des instruments

Descriptif de cette action :

Chaque élève inscrit en initiation ou parcours découverte est amené à découvrir chaque instrument enseigné (deux séances d'essai pour chaque instrument, par groupes de 2 élèves / 30').

5h00/an et par professeur sur le temps dû à la collectivité (70h/an)

Action 8 : présentations d'instruments

Descriptif de cette action :

Intéresser les enfants à la pratique musicale par des présentations d'instruments en milieu scolaire.

Présentations à effectuer de préférence en début du mois de septembre (en raison de la disponibilité en cette période des instruments d'initiation).

Nécessité de disposer d'instruments d'initiation pour faire essayer les élèves (instruments déjà budgétés à l'action 8).

4h00 /an et par professeur sur les heures déjà prévues à cette action (56h/an).
Périodicité annuelle.

Action 9 : actions en direction de l'APAJH ou l'EHPAD

Descriptif de cette action :

1h30 de cours hebdomadaires sont déjà dispensés dans le cadre de cette action.

Il semble souhaitable de développer 1h30 de plus par semaine pour donner l'accès à de nouvelles personnes.

Chiffrage, objectifs, public concerné, investissement.

Financé par BIC, Conseil Général, EHPAD, autres...

Action 10 : développement de pages internet sur le site de la Ville

Descriptif de cette action :

L'accès à l'information et à la découverte passe de plus en plus par le biais d'internet.

La ville se doit de présenter, sur son site internet, des pages attractives et détaillées concernant son École Municipale de Musique :

- présentation générale
- les divers parcours proposés
- les disciplines et ateliers
- le calendrier des manifestations et stages
- les formalités d'inscriptions
- tout document utile (projet d'établissement, règlement des études, règlement intérieur, ...).

Nécessite le concours des moyens humains et techniques d'élaboration et de mise à jour mis en place par la ville.

Action 11 : partenariats avec la médiathèque

Descriptif de cette action :

La médiathèque communautaire présente à La Côte-Saint-André a inscrit la musique comme axe prioritaire. Aussi, l'établissement de relations pérennes et d'offres communes semble tout à fait pertinent. Les actions entreprises pourraient notamment se développer dans les domaines suivants :

- culture musicale : ouvrir les cours déjà existants à l'École Municipale de Musique au public des mélomanes (déjà financé)
- auditions sur place, en lien avec un événement, ou auditions ponctuelles (déjà financées)
- contes musicaux montés en interne (dans le cadre de la musique de chambre ou des pratiques collectives) ou lors de stages pendant des vacances, week-ends (financés par la médiathèque)
- éventuellement initiation à la MAO (bien que cette action pose la question des outils informatiques nécessaires sur place).

Action 12 : interventions musiques actuelles en collège

Descriptif de cette action :

Contact avec la direction de l'établissement (rencontres de travail)
Professeur de Musiques actuelles

Objectifs : création musicale ; séance hebdomadaire d'1h30.

Financement par la CAF, BIC, le Conseil Départemental (musique au collège), autres ? à chercher.

Action 13 : concert éducatif par les professeurs

Descriptif de cette action :

Concert pour le territoire avec la participation de professeurs des différentes structures de Bièvre-Isère Communauté.

4 concerts (3 scolaires et un public dans le cadre de la saison de Bièvre-Isère Communauté)

Les séances scolaires sont à destination des enfants du CP au CM2. Leur but est la découverte, dans une ambiance de concert, des instruments de musique.

Financés par Bièvre-Isère Communauté + participation du sou des écoles (2 € par élève)

Coût maximum : 9 000 € pour 12 musiciens charges comprises

Location d'instruments possible suivant projet : 1 000 €

Cette action peut-être annuelle ou bisannuelle pour toucher chaque année des écoles différentes. Elle peut concerner un nombre plus ou moins grand de professeurs.

I - Cursus classique :

Les actions du cursus classique n'occasionnent pas de coût supplémentaire. Il s'agit seulement de redéploiement d'heures.

Action 1 : développement des formats pédagogiques pré-ados, ados, adultes

Descriptif de cette action :

Mieux accueillir ces publics spécifiques par des formats pédagogiques plus adaptés :

- parcours à dominante collectives
- parcours personnalisé
- parcours en individuel

Étudier les passerelles entre ces parcours et le parcours de formation.
Essentiellement, redéploiement d'heures.

Action 2 : cycles modulaires 1^{er} et 2^{ème} cycles

Descriptif de cette action :

Mise en place d'U.V. musiques actuelles, MAO, culture musicale, musique de chambre à la libre disposition de l'élève ;

Congé possible avec remplacement par une U.V. selon le projet personnel de l'élève ;

Essentiellement, redéploiement d'heures.

Action 3 : évaluation

Descriptif de cette action :

- Mise en place d'une grille d'évaluation de fin de cycle pour chaque discipline théorique, instrumentale et de pratique collective ;
- Informatisation du suivi pédagogique de chaque élève par la création d'un dossier de l'élève.
- Mise en place de grilles d'auto-évaluation de l'élève.
- Temps nécessaire à cette élaboration pris sur le temps de concertation des professeurs.

Action 4 : transversalité FM/Instrument/Orchestre

Descriptif de cette action :

Veiller à augmenter la transversalité entre les disciplines au bénéfice de l'élève.

- création de fiches « acquisition des compétences par année et par instrument »
- renforcer les projets transversaux FM/orchestre/travailler aux pupitres.
- présence tripartites profs FM/profs instruments/chef d'orchestre

Essentiellement, redéploiement d'heures.

Action 5 : Pédagogie de groupe

Descriptif de cette action :

Développement, chaque fois que possible, de la pédagogie de groupe dans l'apprentissage instrumental.

- Redéploiement de 20% du temps de travail de chaque enseignant en pédagogie de groupe.

Action 6 : "Jouer avec"

Descriptif de cette action :

Désenclavement des classes, notamment d'instruments polyphoniques (piano, guitare, orgue...)

Développement des cours collectifs interdisciplinaires autour de projets et de répertoires

Action 7 : Auditions hors les murs

Cette action est déjà réalisée avec des auditions au Musée Berlioz, à la maison des Apprentis d'Auteuil, en maisons de retraite...

Descriptif de cette action :

L'École Municipale de Musique, ambassadeur de la Ville.
Délocaliser des auditions sur le territoire.

Prévoir frais de déplacement des professeurs.

Action 8 : Développement du panel proposé de pratiques collectives

Descriptif de cette action :

Utiliser les ressources du corps professoral.
Jouer la complémentarité avec les autres structures du territoire.
Développer l'offre en pratiques collectives :

- jazz
- percussions digitales ou batucada
- fanfare de rues
- musiques traditionnelles

Redéploiement ou heures complémentaires

Action 9 : Regroupements d'horaires

Descriptif de cette action :

Limiter autant que faire se peut le nombre de déplacement vers l'École de Musique par le rapprochement des horaires des différents cours et pratiques collectives.

Action 10 : Les pratiques collectives/orchestres

Descriptif de cette action :

Continuer de développer la mutualisation interne et en liaison avec les écoles et associations du territoire et hors territoire (Beaurepaire, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Saint-Priest, ...)

Regroupement des orchestres sur projets spécifiques.

Prévoir frais de déplacement des professeurs.

Action 11 : classes CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musicale)

Descriptif de cette action :

Création de classes CHAM en école primaire, collège et lycée.

Financement et politique communautaire indispensables.

Au pays d'Hector Berlioz et de Ninon Vallin, il semblerait judicieux de développer des classes à horaires aménagés musicales de type maîtrise.

Ce projet, qui mériterait d'être développé au niveau intercommunal, présente de nombreux atouts :

- chaque enfant concerné possède déjà son propre instrument ;
- la totalité de l'apprentissage s'effectue sous forme de cours collectifs ;
- le travail personnel individuel à la maison est très réduit ;
- des résultats valorisants et de qualité en bien moins de temps qu'une formation instrumentale ;
- le travail ainsi mené peut être utilisé et valorisé dans le cadre du festival Berlioz ;
- une classe maîtrisienne constitue un bel outil de promotion du territoire ;
- peut concerner un même enfant du CM1 à la terminale (à l'exception de la période de la mue pour les garçons).

Par contre, il nécessiterait le recrutement de professeurs qualifiés (chef de chœur, professeur de chant) et l'achat d'un piano par établissement concerné.

II - Cursus Musiques actuelles :

Les actions 1 à 3 s'adressent aux élèves du 1^{er} cycle et parcours individualisé

Action 1 : atelier instrumental

Descriptif de cette action :

L'élève s'essaie, pendant sa 1^{ère} année, à différents instruments - y compris MAO - qu'il pratiquera dans le cadre d'un ensemble de création musicale. (UV) Abord de notions musicales, codage, co construction. (Budget constant)

Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

Action 2 : pratique collective

Descriptif de cette action :

Proposition de répertoire préalablement choisi par l'élève ou l'enseignant ; réappropriation selon niveau.

Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

Action 3 : musique assistée par ordinateur (MAO)

Descriptif de cette action :

Utilisation de logiciel, d'instruments permettant la création et l'arrangement sonore dans un but de production live au sein d'un ensemble.

Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

Investissements nécessaires en matériel informatique : en 2015/2016, la ville a investi en achetant ordinateurs et logiciels pour un coût de 8 733,50 €.

Depuis la rentrée 2015/2016, ce cours est mutualisé avec l'École Intercommunale Bièvre-Isère.

Les actions 4 et suivantes s'adressent aux élèves du 2^{ème} cycle et parcours individualisé

Action 4 : développement du projet personnel de l'élève

Descriptif de cette action :

L'élève est évalué sur son projet personnel pendant le temps de cours et à l'occasion d'un concert extérieur à l'école.

Action 5 : mise en place de modules d'accompagnement de groupes

Suivant la demande, redéploiement ou heures complémentaires.

Descriptif de cette action :

Les groupes déjà constitués en musiques actuelles peuvent être demandeurs d'accompagnements ponctuels pour les aider à finaliser leurs objectifs et/ou travailler des points spécifiques de leur projet ; à cet effet, pour répondre au plus près de la demande, il devrait être envisagé la possibilité pour ces groupes de ne s'inscrire que pour une série de séances de coaching par le professeur responsable des musiques actuelles. Les groupes pourraient ainsi acheter un ou plusieurs modules sur une année (modules de cinq séances par exemple).

Action 6 : restitutions publiques / scènes ouvertes / auditions / concerts

Descriptif de cette action :

Tout au long du cycle, l'élève est évalué lors de restitutions publiques / auditions / concerts / scènes ouvertes (rencontres avec les musiciens du territoire)
Ces rencontres se situent chaque trimestre, les veilles des vacances.
Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

Les actions 7 à 9 nécessitent l'intervention de formateurs extérieurs ; elles pourraient relever d'un partenariat à mettre en place avec l'association « La Fabrique » à Saint-Jean-de-Bournay ou avec un autre partenaire, suivant offre et conditions.

En fin de cycle 2, chaque élève est sensé avoir suivi l'intégralité de ces modules de formation.

Action 7 : formation enregistrement

Descriptif de cette action :

Dans le cadre du cursus, les élèves doivent se confronter à l'enregistrement en studio d'un ou plusieurs morceaux de leur répertoire ; les élèves auront au préalable écrit précisément leur projet
à communiquer au technicien et éventuellement pré-maquetté le ou les titres à enregistrer.

1h dédiée à la rencontre et écoute du ou des titres à enregistrer.

2 jours d'enregistrement : installation du matériel et prise de son
Rudiments des techniques d'enregistrements...

1 journée de production : mixage, mastering

Rudiments des différentes techniques de productions : effets, compression, égalisation....

Mixage et mise en conformité aux différents formats de diffusion : CD, streaming, téléchargement.

Action 1 : auditions d'élèves régulières

Descriptif de cette action :

6 à 8 auditions d'élèves régulières par an au sein de l'école de musique. Auditions interclasses, auditions de classe ou par département (cordes, bois, claviers...) ou thématiques. On veillera à développer des formats innovants pour ces auditions, y associant d'autres arts, par exemple, ou en se basant sur une thématique commune.

Moyens mis en œuvres :

- ressources actuelles de l'école, salle Walter
- en amont, publications dans la presse, bulletins municipaux, internet
- panneau publicitaire lumineux municipal

Tous enseignants concernés.

Action 2 : auditions d'élèves hors école de musique

Descriptif de cette action :

- 2 ou 3 dans l'année
- trouver des partenariats (Centre Social, par exemple) et des lieux pouvant accueillir ces prestations (médiathèque, salle des Tisserands, amphithéâtre du Lycée, collège agricole, Musée Berlioz, Lycée, Fondation d'Auteuil, églises...)
- collaboration des services techniques pour le transport éventuel des instruments et autres matériels (chaises, podium, ...)
- information par affichage, publicité, publications, internet, articles de presse
- calendrier à établir en septembre selon les propositions de l'intercommunalité

Tous enseignants concernés.

Action 3 : concerts de l'école

Descriptif de cette action :

Pour tous, 2 fois par an (Noël et fin d'année scolaire)

- aide des services techniques selon les lieux et les projets (transport d'instruments, aménagements)
- informations, publicités, publications, internet
- intégrer notre concert de fin d'année scolaire dans la programmation intercommunale de la Fête de la musique.

Tous enseignants concernés.

Action 4 : collaboration avec des associations ou d'autres disciplines artistiques

Descriptif de cette action :

S'ouvrir à la danse, au théâtre, au conte, aux arts plastiques, ... à travers des projets ou lors d'occasions marquantes comme « Les journées du Patrimoine » ;

- échanges d'informations sur les calendriers des autres disciplines ;
- informer les associations du fait qu'elles peuvent solliciter les élèves de l'école de musique pour ces collaborations ;
- établir des contacts avec les associations existantes sur le territoire ;
- communication, informations, publicités, publications, internet ;
- si possible, à établir en début d'année scolaire selon la demande ou dès la connaissance d'un projet soumis à validation.

Tous enseignants concernés.

Action 5 : invités musiques actuelles

Descriptif de cette action :

Renforcer la cohésion de l'École et la convergence des énergies autour des journées à thème (ex : balkan, fanfare de rue, electro, rap...) proposées dans le cadre des auditions musiques actuelles.

Proposer des master-classes correspondant aux attentes du territoire par l'invitation de musiciens professionnels.

Dans ce cadre, développer les synergies avec la programmation culturelle de BIC.

- financement par rapport aux lois, au GUSO ;
- lien entre les invités et les élèves (prestations englobant les notions de Master classes, audition et concert) ;
- sur une journée entière, avec audition commentée publique en fin de journée
- à titre indicatif, 200 € pour 6 h et par professionnel invité.

Enseignants volontaires ou porteurs de projet.

Action 6 : concerts des professeurs et concerts éducatifs

Descriptif de cette action :

Reconnaître les professeurs dans leur dimension d'artistes musiciens et valoriser leur savoir-faire.

- aide des services techniques (piano, sonorisation...).
- frais de SACEM.
- pour ordre d'idée, pour un ensemble de musiciens, 60 € nets par concert et par personne et 50 € nets par service de répétition ; sinon 150 € nets par personne.
- programmation 6 mois à l'avance.
- inscription dans le programme culturel de Bièvre-Isère Communauté.

Enseignants volontaires.

Action 7 : festival Berlioz

Descriptif de cette action :

Renouer des liens musicaux avec le Festival

- productions d'élèves durant le Festival (festival off)
- en cours de discussion

Action 8 : projet d'orchestre intercommunal

Descriptif de cette action :

Projet d'orchestre intercommunal adapté au potentiel de chaque pupitre (cordes, vents, percussions) avec collèges et lycées (classes CHAM) et autres structures musicales du territoire de Bièvre-Isère Communauté.

Répétitions bimensuelles.

Déplacement des élèves assurés en covoiturage par les parents.

Productions finales publiques.

Chargé de mission indispensable car importants moyens en logistique et communication

Solliciter aide au financement du Conseil Départemental.

Action 9 : projets hors territoire

Descriptif de cette action :

Projets ponctuels avec des établissements d'enseignement spécialisé de la musique hors Bièvre-Isère Communauté.

Frais de déplacements des professeurs à budgéter.

Covoiturage des élèves avec le concours des parents et/ou utilisation de moyens communaux (minibus du CCAS).

Enseignants porteurs de projet.

14. Formations nécessitées par le présent projet

La mise en œuvre du présent Projet d'établissement nécessitera, pour l'équipe pédagogique, des temps de formation spécifiques afin de mieux répondre aux enjeux qui y sont exprimés.

Sans être exhaustive, la liste ci-dessous propose quelques pistes :

- premiers secours
- handicap et musique
- oralité et apprentissage musical
- percussions corporelles

15. Évaluation des actions du présent projet

Le présent projet, pour tendre toujours plus vers son but - proposer aux habitants du territoire un établissement d'enseignement spécialisé de la musique qui réponde à leurs attentes et à la volonté politique des élus - devra être régulièrement évalué.

Ainsi, les actions listées devront faire l'objet d'une évaluation en cours de route et une fois arrivées à leur terme.

Cette évaluation consistera en un regard croisé sur :

- les buts initiaux de l'action
- les moyens mis en œuvre et leur pertinence
- les ajustements nécessaires
- le bilan en termes de réussite et d'échec

Elle sera posée par le croisement des bilans respectifs :

- de l'équipe pédagogique
- des élus de la ville
- des publics participants

On veillera également chaque année à établir un bilan du nombre d'actions réalisées pour vérifier, année après année, comment les perspectives développées dans le présent projet trouvent leur réalisation effective.

ANNEXES

Ville de La Côte-Saint-André

École Municipale de Musique

Règlement des études

Le présent règlement des études définit le contenu et l'organisation de l'enseignement à l'École Municipale de Musique de La Côte-Saint-André.

Il s'appuie largement sur les textes de référence du Ministère de la Culture :

- Le schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse (1997).
- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001).
- Le schéma d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique (avril 2008).

Il peut-être réactualisé, adapté ou complété chaque année en fonction des observations faites sur le terrain par l'équipe pédagogique. Les aménagements et modifications ne peuvent s'appliquer pour l'année en cours, sauf cas d'urgence.

Il est validé par le Conseil Municipal.

Le règlement des études doit être connu de chaque élève, de ses parents ou représentant légaux, et du personnel de l'Établissement. Il est disponible auprès du secrétariat et affiché à l'École de Musique. Toute inscription ou réinscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'École Municipale de Musique de La Côte-Saint-André propose plusieurs entrées possibles pour un apprentissage et une pratique de la musique :

- le parcours découverte ;
- le parcours culture ;
- le parcours de formation ;
- le parcours à dominante collective ;
- le parcours personnalisé ;
- le parcours cours individuel.

Des passerelles existent entre ces différents parcours, permettant de passer de l'un à l'autre.

Le parcours découverte

Le parcours découverte se décline en deux axes principaux :

- les activités de découverte proposées aux plus jeunes enfants :
 - les classes d'éveil musical (enfants de 4 et 5 ans) ; les enfants bénéficient d'une séance hebdomadaire de 45 minutes.
 - les classes d'initiation (enfants de 6 ans) ; les enfants bénéficient d'une séance hebdomadaire de 45 minutes, de présentations d'instruments et d'un parcours de découverte instrumentale qui leur permet de découvrir par la pratique tous les instruments enseignés à l'École.
- parcours de découverte instrumentale ;
 - le parcours de découverte instrumentale dont bénéficient les enfants d'initiation est aussi ouvert aux enfants plus âgés désireux de connaître davantage chaque instrument avant, éventuellement, de se décider à intégrer l'une des classes instrumentales de l'École ; cette découverte prend la forme d'un parcours qui verra chaque enfant pratiquer chaque instrument enseigné à l'école durant deux semaines consécutives.

Le parcours culture

Le parcours culture comprend les disciplines "théoriques" ouvertes à tous :

- culture musicale ;
- musique assistée par ordinateur (MAO) ;
- formation musicale ;
- amplification sonore ;
- ...

Le parcours de formation

Le parcours de formation se divise en trois cycles (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle) ; chaque cycle a une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Les élèves inscrits dans ce parcours de formation s'engagent à suivre assidûment les trois disciplines qui en constituent l'ossature :

- les cours de formation musicale correspondant à leur niveau ;
- les cours d'instrument ;
- les séances de la ou des pratique(s) collective(s) choisie(s).

A défaut d'assiduité dans l'une ou l'autre de ces disciplines, l'élève sera amené à rencontrer l'équipe pédagogique.

Le temps d'enseignement hebdomadaire consacré à l'instrument varie de 20 minutes à une heure en groupe pour le premier cycle et de 30 minutes à 1h30 en groupe pour le deuxième cycle.

Les élèves qui en font la demande peuvent bénéficier, une année seulement au cours d'un cycle, d'un congé dans la pratique collective ou la formation musicale. Dans ce cas, la durée du cours instrumental hebdomadaire est réduite.

Les élèves qui présentent la fin de cycle ne peuvent le faire que lorsqu'ils sont en mesure de se présenter simultanément dans les trois disciplines.

Les élèves inscrits dans le cadre du parcours de formation sont tenus de participer aux auditions publiques pour lesquelles ils sont sollicités, soit en soliste, soit au sein du groupe de pratique collective qu'ils fréquentent.

Dans le cadre du parcours de formation, le nombre de pratiques collectives auxquelles peut participer un élève n'est pas limité.

Validation de fin de cycle :

En fin de cycle, chaque élève est censé démontrer que les acquisitions spécifiques au cycle qu'il vient d'accomplir sont bien intégrées et exploitables. Ces acquisitions font l'objet d'une fiche d'objectifs du cycle, propre à chaque UV et à chaque instrument et sont portées à la connaissance de chaque élève. A cet égard, contrairement à l'évaluation intra-cycle qui revêt un caractère formatif, l'évaluation de fin de cycle revêt un caractère essentiellement normatif.

Un cycle d'enseignement s'achève lorsque les trois UV spécifiques qui le composent sont validées :

- UV d'instrument ;
- UV pratique collective (orchestre, ensemble, musique de chambre...) ;
- UV de formation musicale.

Ainsi, il n'est normalement pas possible d'intégrer le deuxième cycle en classe instrumentale si les autres UV n'ont pu être validées conjointement.

La validation de la fin du cycle 1 autorise la poursuite du parcours dans le cycle 2, ou la sortie du parcours de formation pour un autre parcours. La validation de la fin de cycle 2 autorise la poursuite d'une activité musicale au sein de l'École (parcours personnalisé, "cycle 3", ...).

Pour chaque cycle, la validation est prononcée à partir de l'examen des trois éléments suivants :

- contrôle continu réalisé par les professeurs et éclairé par l'examen du dossier de suivi pédagogique pour 50 % de l'évaluation ;
- épreuves spécifiques de fin de cycle (cf. Infra) pour 50 % de l'évaluation.

Le dossier de suivi de l'élève :

Le dossier de suivi de l'élève est alimenté par l'équipe pédagogique. Il est conservé au secrétariat de l'École et est consultable à tout moment par l'élève et ses professeurs. Y sont consignés, tout au long du parcours de l'élève :

- les fiches de notes adressées aux parents ;
- le résultat du contrôle continu de l'équipe pédagogique ;
- le résultat des examens de fin de cycles ;
- le suivi des prestations publiques ;
- le répertoire assimilé année après année.

Examens de fin de cycle :

- Épreuves instrumentales.
 - fin de cycle I :
 - deux pièces dont l'une peut être en petit collectif (2 ou 3 élèves)
 - une des deux pièces sera imposée dans un temps limité.
 - fin de cycle II :
 - une pièce imposée (proposée par les enseignants, validée par le directeur).
 - une pièce au choix (travaillée dans l'année).
 - une des deux pièces peut être en petit collectif (2 ou 3) – styles et époques différentes.
 - fin de cycle III : concert « carte blanche » : projet libre construit en concertation avec l'enseignant, pouvant faire appel à des éléments extérieurs.

- Épreuves de formation musicale :
 - fin de cycle I :
 - épreuves écrites, réalisées en cours, récapitulatives du travail et des objectifs du cycle.
 - épreuves orales individuelles récapitulatives du travail et des objectifs du cycle.
 - fin de cycle II :
 - acquisitions de modules lors des concerts de restitution au long des quatre années
 - épreuves finale écrite en quatrième année.

- Épreuves de pratique collective :
 - fin de cycles I et II : acquisition du module lors des prestations publiques de l'École.
 - fin de cycle III : concert de musique de chambre : deux œuvres ou extraits d'œuvres.

Particularités du cursus "musiques actuelles"

Dans le cadre de la pratique des "musiques actuelles", certaines dispositions particulières sont précisées ci-dessous :

Cycle 1 : il se déroule en deux étapes et est accessible aux enfants à partir de 10/11 ans.

Étape A (durée 1 ou 2 ans) :

- formation musicale spécifique "musiques actuelles" (1h00) ou formation musicale traditionnelle
- atelier instrumental (1h30) ; cet atelier permet à chaque élève de s'initier à tous les instruments proposés dans le cadre des musiques actuelles (guitares, batterie, chant, ...) ; il n'a pas forcément pour objectif la production en public.
- permanences ponctuelles de technique instrumentale (cours individuel de 0h30 suivant besoin)

Étape B (durée 1 ou 2 ans) :

- formation musicale spécifique "musiques actuelles" (1h00) ou formation musicale traditionnelle
- pratique collective (combo) (1h00) ; objectif de production en public.
- permanences ponctuelles de technique instrumentale (cours individuel de 0h30 suivant besoin)

A la fin du 1^{er} cycle, l'élève est évalué lors d'une restitution publique collective (scène ouverte) au sein de son combo sur un répertoire qu'il a choisi comprenant une production réalisée dans le cadre des ateliers instrumentaux.

Cycle 2 : il se déroule en deux étapes.

Chaque année, l'élève doit être en mesure de dessiner lui-même son parcours. L'idée est bien d'accompagner l'élève en mettant à sa disposition les ressources dont il a besoin. Il s'agit aussi d'encourager sa curiosité, son ouverture culturelle, et de favoriser la transversalité artistique.

Étape A (1 à 2 ans) :

- formation musicale spécifique pour les élèves n'ayant pas suivi le parcours de formation (1h00)
- pratique collective (1h30)
- permanence instrumentale (0h30 selon besoins)
- unités de valeurs validées par stages ou sessions (sonorisation, mise en espace, arrangement...)

Étape B (1 à 2 ans) :

- formation musicale (1h00)
- projet personnel en ensemble (1h30)
- permanence instrumentale (0h30)
- unité de valeurs

L'élève est évalué sur son projet personnel à l'occasion d'un concert-examen. Il doit présenter un enregistrement réalisé en studio au cours de l'année et interpréter le répertoire développé dans le cadre de son projet personnel. Cette évaluation pourra avoir lieu à l'extérieur de l'École de Musique (autre établissement territorial, milieu associatif, milieu scolaire...).

Accompagnement de groupe

A destination des groupes constitués ou en voie de constitution, l'École Municipale de Musique propose, dans le mesure de ses compétences, des formules d'accompagnement ponctuel pour les aider à finaliser leurs objectifs et/ou travailler des points spécifiques de leur projet (séances de coaching par le professeur responsable des musiques actuelles ou un autre professeur). L'inscription des groupes se fait par l'achat de modules adaptés à leur demande.

Le parcours à dominante collective

Ce parcours regroupe trois types d'élèves :

- A : les enfants qui ne désirent pas s'engager dans des études instrumentales et optent pour une (ou plusieurs) pratiques collectives ne nécessitant pas forcément l'apprentissage des codes d'écriture musicale (chœur d'enfants, percussions corporelles, ...)
- B : les adolescents ou adultes qui, à l'issue de quelques années de formation, désirent pratiquer la musique au sein d'un groupe (orchestre, ensemble, atelier, ...) sans avoir pour objectif de progresser techniquement dans une pratique instrumentale de type soliste ;
- C : les élèves qui sont arrivés au terme du parcours de formation proposé à l'école de musique de La Côte-Saint-André et souhaitent continuer à progresser instrumentalement tout en s'inscrivant dans une ou plusieurs pratiques d'ensemble. Leur projet musical doit faire l'objet d'un parcours personnalisé mis en place avec l'équipe pédagogique.

Les élèves inscrits dans l'une des formules B ou C peuvent, s'ils le désirent, bénéficier d'un suivi instrumental ou théorique occasionnel ou régulier à raison de 10 cours (5 heures) sur l'année.

Tous les élèves sont tenus de participer aux prestations publiques pour lesquelles l'ensemble dont ils font partie est sollicité.

Un même élève peut participer à plusieurs pratiques collectives différentes en acquittant le droit d'inscription correspondant à chaque pratique.

Le parcours personnalisé

C'est un parcours de formation contractualisé entre l'équipe pédagogique et l'élève (ainsi que ses parents s'il est mineur).

Il s'adresse à des élèves de deuxième et troisième cycle et à l'accompagnement des pratiques d'amateurs.

Il répond d'une manière individuelle et plus adaptée aux besoins et demandes des élèves ; néanmoins, il peut être coordonné entre plusieurs élèves, par exemple pour répondre à la demande d'un groupe déjà constitué.

Il comprend des cours hebdomadaire et des temps de ressource trimestriels (stages, week-ends).

Le référent pédagogique de l'élève est l'enseignant qui assure le plus d'heure dans le contrat de formation.

Le temps alloué à un élève pour l'ensemble des disciplines constituant son parcours ne peut être supérieur à celui d'un cursus complet.

Le parcours personnalisé ne débouche pas sur l'obtention d'un diplôme.

Le parcours en individuel

Ce parcours s'adresse aux personnes qui, pour diverses raisons, ne désirent suivre qu'un cours instrumental. Elles ne sont assujetties à aucune évaluation, ni aucune obligation de prestation publique, sauf si elles en expriment le désir.